



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épinal, le 13 février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le tribunal correctionnel d'Épinal a condamné, le 8 février 2024, Monsieur Jean-Pierre Michel à une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis simple et à deux ans d'inéligibilité avec exécution provisoire.

En application des articles L 230 et L 236 du Code électoral et par arrêté de ce jour, la préfète des Vosges a déclaré Monsieur Jean-Pierre Michel démissionnaire d'office de ses fonctions de maire et de conseiller municipal de la commune de Rambervillers.

**CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE**

Tél : 03 29 69 88 88
pref-bci@vosges.gouv.fr

